

REDEVANCE INCITATIVE

Vie & Boulogne

Que comprend la facture de la redevance incitative ?

La collecte et le traitement

- de vos déchets ménagers (bacs gris et colonnes enterrées)
- des emballages (sacs jaunes)
- du papier et du verre (points d'apport volontaire)

Le fonctionnement des déchèteries

Les frais de gestion du service

Pensez à signaler tout changement de situation !
Déménagement, emménagement, signalez-le au service rapidement !

Service Environnement
02 51 31 67 33
environnement@vieetboulogne.fr
www.vie-et-boulogne.fr

La facture comprend une part fixe, l'abonnement, due par tous les usagers, et une part variable

Pour les usagers disposant d'un bac individuel

- La part fixe comprend 6 levées par an.
- La part variable démarre à partir de la 7^e levée.

Tarifs 2024

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	340 L	660 L
Part fixe Abonnement annuel, de 1 à 6 levées incluses	175 €	259 €	343 €	489 €	664 €
Part variable Montant de la levée supplémentaire (à partir de la 7 ^e levée)	5 €	6 €	7,50 €	10,50 €	12 €

Ouverture du tambour des colonnes enterrées (dépôt occasionnel) 2 €

Pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées (logement collectif)

- La part fixe comprend 15 ouvertures de tambour par an.
- La part variable démarre à partir de la 16^e ouverture.

Colonnes enterrées

Volume du tambour	80 L
Part fixe Montant de l'abonnement annuel (15 ouvertures de tambour incluses)	175 €
Part variable Montant de la levée supplémentaire (à partir de la 16 ^e ouverture)	2 €

Comment changer de bac ?

Le changement de bac est gratuit, une fois par an, sur simple demande auprès du service Environnement.

- En remplissant le formulaire sur le site www.vie-et-boulogne.fr rubrique Déchets / Redevance incitative
- En envoyant un mail à environnement@vieetboulogne.fr
- En appelant au 02 51 31 67 33